

Implantations

Siège

ZELYA
Avenue Pontremoli
Immeuble F4
Nice La Plaine 1
F-06200 – NICE

Bureau de Paris

ZELYA Energy
4, rue Saint Florentin
F-75001 – PARIS

Bureau de Milan

ZELYA Energy
Via Camillo Hajech 16
MILANO I-20129

En France, les **Zones de Développement de l'Eolien (ZDE)** ont été prévues par la loi du 13 juillet 2005 pour n'ouvrir qu'aux seules éoliennes qui y seraient implantées le bénéfice du régime de l'obligation d'achat de l'électricité produite aux tarifs fixés par l'Etat.

Une **ZDE** est instituée par arrêté préfectoral, mais **ne peut être créée qu'à la demande d'une ou des commune(s), d'un ou des EPCI qui le souhaitent**. Une ZDE est concrètement définie par : un périmètre, la puissance électrique minimale et la puissance électrique maximale qui peuvent être installées à l'intérieur de ce périmètre.



Nos services dédiés aux ZDE ■ ■ ■ ■ ■

Zelya Energy accompagne les collectivités locales dans

- l'élaboration et la soutenance du dossier de demande d'instauration d'une ZDE
- l'évaluation des retombées économiques et fiscales pour votre collectivité
- la définition et l'implémentation d'une stratégie optimale de promotion de votre ZDE auprès des investisseurs et des développeurs de projets de parcs éoliens.

Notre indépendance et nos services vous permettent de conserver la maîtrise complète de l'implantation des éoliennes sur votre territoire, afin de garantir une acceptabilité partagée de la population, une optimisation des contraintes pour votre collectivité, la protection des paysages et de votre patrimoine, ainsi que l'attractivité de votre ZDE pour les développeurs que vous aurez choisis.

L'élaboration et la soutenance du dossier de demande d'instauration d'une ZDE ■ ■ ■ ■ ■

L'élaboration du dossier de demande d'autorisation obéit à des règles précises et réglementées. Pour autant, le dossier doit faire l'objet d'une concertation et répondre aux attentes spécifiques de l'administration déconcentrée de l'Etat chargée de l'instruction, la DRIRE (ou désormais la DREAL). **Le dossier de demande a pour objet de décrire la ZDE envisagée et de démontrer la faisabilité, l'opportunité et la conformité de la ZDE avec la législation et la réglementation.**



Zelya Energy

Zelya Energy peut vous apporter toute sa valeur ajoutée issue des nombreuses reprises et développements de parcs éoliens sur lesquels le cabinet intervient

L'**évaluation du productible** à partir du schéma éolien régional et départemental, par extrapolation à partir des données MétéoFrance ou par relevé de mesure directe sur site

L'estimation de la **capacité, des coûts et des délais prévisionnels de raccordement** aux réseaux électriques

L'**audit des conditions d'accès au site** pour la phase de construction

L'analyse des conditions de **disponibilité du foncier**

La définition des **conditions de démantèlement et de remise en état du site**

La **sensibilisation** des élus et des populations aux problématiques de développement de l'éolien...

Le **dossier de demande** suit un **plan précis** et doit comprendre :

- la présentation générale de la zone de développement de l'éolien envisagée
- l'exposé des motivations des collectivités concernées
- l'évaluation du potentiel éolien de la ZDE
- l'analyse des possibilités de raccordement aux réseaux publics d'électricité
- l'examen des contraintes techniques et servitudes d'utilité publique spécifiques de votre territoire, relatives, notamment, aux sensibilités paysagères et patrimoniales.

Zelya Energy vous accompagne dans l'élaboration du dossier, dans sa promotion et sa soutenance auprès des administrations déconcentrées, afin d'obtenir une adhésion partagée de votre projet.

L'évaluation des retombées économiques et fiscales pour votre collectivité ■ ■ ■ ■ ■

Les phases de construction, de développement et d'exploitation d'un parc éolien génèrent directement ou indirectement des **emplois** qui peuvent être pourvus localement, en fonction du tissu économique local.

En outre, les terrains et équipements constituant un parc éolien sont des immobilisations génératrices de revenus, et assujetties aux **taxes foncières** sur les propriétés bâties et sur les propriétés non bâties, à la **taxe sur la valeur ajoutée** et à la **taxe professionnelle**.



Votre collectivité bénéficie donc en principe directement et/ou indirectement d'une augmentation des recettes fiscales, dès lors que des éoliennes sont installées sur votre ZDE.

Toutefois, la répartition du produit de ces taxes dépend du régime fiscal applicable, notamment si votre collectivité est membre d'un EPCI.

Tél: +33 (0) 4 93 71 33 11
<http://www.zelya.com>
contact@zelya.com



Zelya Energy

Implantations

☒ **Siège**

ZELYA

Avenue Pontremoli

Immeuble F4

Nice La Plaine 1

F-06200 – NICE

☒ **Bureau de Paris**

ZELYA Energy

4, rue Saint Florentin

F-75001 – PARIS

☒ **Bureau de Milan**

ZELYA Energy

Via Camillo Hajech 16

MILANO I-20129

Zelya Energy vous accompagne pour anticiper et quantifier l'impact économique et fiscal de votre ZDE :

- **en amont, en déterminant précisément le potentiel économique et fiscal (emplois créés, montant et répartition des recettes fiscales si la ZDE est exploitée à sa puissance maximale) ;**
- **en aval, en évaluant précisément les retombées économiques et fiscales de chaque projet d'implantation d'éoliennes dans la ZDE.**

Définition et implémentation d'une stratégie optimale de promotion de votre ZDE ■ ■ ■ ■ ■

Lorsqu'une ZDE est en cours d'autorisation, la quasi-totalité de sa puissance fait généralement l'objet d'un accord d'exclusivité donné par la collectivité à un développeur, sans que soit garantie pour autant la mise en exploitation effective et rapide d'un parc éolien. De plus, si plusieurs ZDE se chevauchent en incluant les mêmes communes, la puissance installée sur les autres communes peut annuler celle qu'il aurait été possible d'installer sur les communes incluses dans plusieurs ZDE.

Ainsi, ni l'exclusivité, ni le chevauchement des ZDE ne garantissent la mise en exploitation effective et rapide de parcs éoliens dans les ZDE, ni l'allocation de la totalité de la puissance maximale autorisée.

Zelya Energy vous accompagne donc pour définir et implémenter une stratégie optimale d'allocation de la puissance de votre ZDE par :

- **la sélection du type et du nombre de développeurs à approcher** (acteurs privés, publics, français, étrangers, partenariats public-privé,...)
- **la mise en concurrence de ces développeurs en fonction des caractéristiques techniques, économiques et financières de leurs projets et de vos ambitions** (date de mise en exploitation, recettes fiscales escomptées, protection des paysages, création d'emplois,...)
- **la définition des conditions contractuelles qui peuvent lier votre collectivité et les développeurs retenus** (modification concertée des règles d'urbanisme, promesse d'exclusivité, contrat de bail ou de cession d'une partie du territoire communal,...)

Retrouvez-nous sur : <http://www.zelya.com>



Tél: +33 (0) 4 93 71 33 11

<http://www.zelya.com>

contact@zelya.com